

Recueil  
des Actes Administratifs

2014

● Partie 1 – Conseil général 1-01  
Séance du 30 janvier 2014

**CONSEIL GÉNÉRAL**  
D'INDRE-ET-LOIRE  
Service des Assemblées





# SOMMAIRE

---

**PREMIERE COMMISSION**  
**Finances, administration générale**  
**économie & tourisme**

**Finances**

01	Fiscalité indirecte.....	5
----	--------------------------	---

**Economie**

02	Développement économique – Bilan et perspectives.....	9
----	---	---



DOSSIER N° 01

***GESTION FINANCIERE***  
**FISCALITE INDIRECTE**  
**HAUSSE DU TAUX DES DROITS DE MUTATION AU 1<sup>ER</sup> MARS 2014**

Le Conseil Général, après en avoir délibéré, décide d'adopter le taux maximum de 4,50 % à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 pour sa collectivité ainsi que le barème ci-joint concernant les abattements et exonérations susceptibles de s'appliquer. Cette annexe remplace celle qui avait été présentée lors du vote du budget primitif 2014 en décembre 2013.



**ANNEXE**

**DROITS DEPARTEMENTAUX D'ENREGISTREMENT  
ET DE TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE**

***Taux, abattements, exonérations, à compter du 1er Mars 2014***

**DROITS DEPARTEMENTAUX D'ENREGISTREMENT  
ET DE TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE  
DECISION du CONSEIL GENERAL d'INDRE et LOIRE du 30 JANVIER 2014**

<b>I - TAUX et ABATTEMENTS</b>							
REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX LEGAL	TAUX ou ABATT. MINIMUM	TAUX ou ABATTEMENTS APPLICABLES		TAUX ou ABATT. MAXIMUM
					jusqu'au 28/02/2014	à compter du 01/03/2014	
<b>TOUS IMMEUBLES</b>	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	<b>1594 D modifié</b>	<b>4,50%</b>	1,20%	<b>3,80%</b>	<b>4,50%</b>	4,50%
<b>Spécificités des ventes d'immeubles occupés</b>	Réductions applicables aux ventes par lots ( facultatif )	<b>1594 F sexies</b>	-	0,70%	<b>non</b>	<b>non</b>	4,50%
<b>SPECIFICITES DES IMMEUBLES à USAGE D'HABITATION et de GARAGE</b>	Abattement général ( facultatif )	<b>1594F ter 1er &amp; 2e al. inchangé</b>	-	7 600 €	<b>non</b>	<b>non</b>	46 000 €
	Abattement limité ( Z.R.R. ) ( facultatif )	<b>1594F ter 3e al. inchangé</b>	-	7 600 €	<b>non</b>	<b>non</b>	46 000 €

<b>II - EXONERATIONS FACULTATIVES ( cocher les cases appropriées )</b>				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES C.G.I.	en vigueur au 28/02/2014 et reconduite au 01/03/2014	en vigueur au 28/02/2014 et supprimée au 01/03/2014	nouvelle et applicable au 01.03.2014
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.	<b>1594 G</b>			
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.	<b>1594 H</b>	<b>X</b>		
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	<b>1594 H bis</b>			
Rachats de logements par les HLM	<b>1594 H-0 bis</b>			
Acquisit. par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	<b>1594 I</b>			
DOM : Acquis. d'immeubles pour exploitation d'un hôtel ou résidence de Tourisme ou d'un village de vacances	<b>1594 I bis</b>			
DOM : Cessions parts de copropriété dans les hôtels et autres de tourisme	<b>1594 I ter</b>			
DOM : Cessions de logements donnés en location	<b>1594 I quater</b>			
Baux à réhabilitation	<b>1594 J</b>			
Baux à durée limitée d'immeubles ( durée > à 12 ans ) des résidences de tourisme	<b>1594 J bis</b>			



DOSSIER N° 02

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BILAN ET PERSPECTIVES**

Le Conseil Général, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un comité de pilotage économique collaboratif en lien avec les autres collectivités et partenaires économiques afin de définir sa gouvernance et son périmètre d'action

- l'inscription à l'ordre du jour du premier comité de pilotage collaboratif de la création d'un dispositif d'accueil, de promotion et de prospection économique (à échéance du 31 mai 2014) et de l'évolution des dispositifs existants.



**Recueil consultable au Service de la Documentation**

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le directeur général des services  
Pierre GUINOT-DELÉRY

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 06 FEVRIER 2014